

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Grandes cultures » du 02/06/2015-version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Grandes Cultures » du 02/06/2015 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Hélène Louppe
Date de publication	Décembre 2015
Validé par	L'assemblée sectorielle du 20 octobre 2015
Annexe(s)	Liste des participants – page 6

I. Ordre du jour

1. Désignation du Président de séance et validation de l'ordre du jour
2. Information brève sur le fonctionnement du Collège des Producteurs
3. Validation du procès-verbal de l'Assemblée sectorielle précédente (10 septembre 2014), actualités et état de mise en œuvre des priorités du secteur
4. « La volatilité : une fatalité ou une opportunité ? » par Aurélien LABE, consultant chez ODA (offre et demande agricole)
5. Avis sur les contraintes technico-économiques pour lesquelles le secteur souhaite prioritairement des réponses de la recherche et/ou de l'encadrement, sur base des résultats de l'enquête pour laquelle vous avez été sollicité
6. Divers.

II. Désignation du Président de séance et validation de l'ordre du jour

Monsieur Jacques de Montpellier est désigné comme Président de séance et l'ordre du jour est validé sans modifications.



III. Information brève sur le fonctionnement du Collège des producteurs

Un règlement d'ordre intérieur est en cours d'approbation au niveau du Gouvernement wallon. Une charte qui synthétise le règlement d'ordre intérieur est disponible sur le site internet du Collège des producteurs.

Les représentants du secteur sont élus pour trois ans. Les premiers représentants ont été élus en interne par le Conseil de filière. Mais au niveau de la charte, il a été décidé qu'une élection ait lieu 18 mois, soit en septembre-octobre 2015: deux mandats doivent être remis en jeu. Les candidats peuvent se représenter 3 fois. L'élection se fera au consensus ou à la majorité simple.

IV. Validation du procès-verbal de l'Assemblée sectorielle précédente (10 septembre 2014), actualités et état de mise en œuvre des priorités du secteur

Le procès-verbal de l'Assemblée sectorielle précédente est validé sans modification.

a. Dossier pérennisation des financements des centres pilotes et des avertissements

Il y a eu plusieurs rencontres et concertations avec l'Administration et le Cabinet. Le Collège a obtenu qu'il n'y ait pas de diminution de budget des centres pilotes pour 2015 mais concernant la pérennisation des centres pilotes en 2016, il n'y a pas encore d'avancées significatives, ni d'agenda défini. Il n'y a pas d'accord pour 2016.

Le Collège s'est engagé à négocier une augmentation des moyens pour la recherche.

Emmanuel Grosjean, coordinateur du Collège des producteurs, doit rencontrer le Ministre et l'Administration à nouveau sur cette problématique et doit lui soumettre des propositions concrètes.

Il est donc demandé aux producteurs de donner leur avis sur la question.

- Il est clair que le financement public pour ces centres pilotes est largement en-dessous de ce qui se fait à l'étranger. Il est important que les politiques s'engagent davantage dans ce genre de dossiers. Le problème des budgets de la Région wallonne qui diminuent ou restent identiques malgré les besoins rencontrés ne peut plus durer. La recherche, au final, profite à tous les citoyens. Nous sommes dans un des pays les plus taxés au monde, il serait bien que cela profite au secteur de la recherche. En outre, il y a plus de moyens consacrés au contrôle qu'au conseil et à l'accompagnement des producteurs.
- Il est signalé que dans le deuxième pilier de la PAC, il y a un budget pour la recherche agricole. Mais la Région wallonne n'a pas activé cette option, le refinancement des centres pilotes ne pourra pas en bénéficier.
- Il est également souligné que lors d'une intervention du Ministre Di Antonio à la FWA à propos de la nouvelle taxe environnementale (taxe eau), il a promis qu'elle serait en partie réinjectée pour les agriculteurs, les systèmes d'avertissement pourraient peut-être bénéficier de cette taxe. On parle d'une somme de 800.000 euros. Mais cela n'est pas acquis, c'est toujours au conditionnel.
- Une des propositions pour refinancer les centres pilotes, c'est la participation du secteur par une cotisation. Certains producteurs pensent à une généralisation du secteur. Par exemple, en Belgique,



dans le secteur de la betterave et des chicorées, les producteurs paient une cotisation à l'hectare. Plusieurs initiatives sont prises dans les pays voisins :

- En Allemagne, cette cotisation se fait sur l'achat des semences.
- En France la CVO est perçue à la tonne en blé et en protéagineux
- En Grande Bretagne elle se fait de manière volontaire à la tonne

Dans tous les cas, il s'agit de sommes minimales. Mais pour certains, même si cette participation est minimale, elle s'additionne à un grand nombre d'autres petites taxes qui au final représente un grand montant.

Dans les statuts des centres pilotes, il est précisé que les informations doivent être accessibles à tous les agriculteurs mais seuls quelques agriculteurs cotisent volontairement. Il faut donc trouver une solution constructive parce que la situation des centres pilotes n'est plus viable. Les moyens publics sont limités, il faut donc que tous participent. Il est normal qu'à partir du moment où une information est accessible à tout le monde, tout le monde doit cotiser.

En cas de cotisation par l'agriculteur celle-ci devrait être déductible des impôts.

Les firmes de semences et de phytos pourraient également co-financer le fond. Il faudrait demander une cotisation sérieuse à l'aval et à l'amont (firmes phyto, semences, ...). Certains agriculteurs sont plus réticents, ils rappellent qu'il faut veiller à la neutralité de la recherche. Ils ont peur que cela se répercute sur le prix des produits phytosanitaires.

- Il faudrait aussi voir s'il n'existe pas de doublons dans les vitrines de recherche, afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

Les représentants du SPW sont demandeurs de pistes ou de lignes directrices afin de pouvoir donner une orientation au dossier. Ils ont besoin de données bien précises. Il est demandé aux agriculteurs de trouver un consensus pour parler d'une seule voix : en voulez-vous encore? Pour faire quoi ? À quel coût ? Dans les budgets actuels, ils ne savent pas apporter de solutions. Les solutions doivent se trouver au niveau des producteurs et des politiques.

Une idée serait de consulter massivement le secteur pour connaître l'avis des producteurs sur ce dossier. La situation financière des centres pilotes risque de mener à une perte d'expertise. Il faut donc décider si les producteurs veulent soutenir le système des centres pilotes ou les voir disparaître. Par exemple, au CRA-W, la perte d'expertise est réelle. Le CRA-W aurait perdu entre 10 et 15 % de son personnel. Le CRA-W a besoin des centres pilotes qui sont un relais vers le monde agricole.

b. Dossier image positive du secteur

Un dossier sur les coulées de boues a été réalisé et diffusé vers la presse agricole et grand public, en collaboration avec le CARAH, le CIPF, le CPP, le CRA-W, GREENOTEC, la FIWAP, GISER, IEW, UCL, Ulg Gembloux Agro Bio Tech. Cela a donné lieu à l'enregistrement d'une émission de la Clé des champs sur le sujet, qui sera diffusée prochainement. Les agriculteurs qui le souhaitent peuvent proposer de nouvelles thématiques de communication pour valoriser l'image positive du métier.

V. « La volatilité : une fatalité ou une opportunité ? » par Aurélien LABE, consultant chez ODA (offre et demande agricole)



Aurélien LABE de chez ODA (Offre et Demande Agricole) présente l'intérêt pour les producteurs de passer par le marché à terme. Avant de vouloir aller sur le marché à terme, il faut connaître ses coûts de production et ses contraintes au niveau de l'exploitation (capacité de stockage, besoin en trésorerie,...).

Beaucoup d'agriculteurs ont été déçus par le passé sur le marché à terme.

Il y a une différence entre le prix du marché en France et en Belgique. Il y a des frais d'intermédiation (+-10-15%) pour vendre un lot de céréales sur le marché à terme, par contre s'il on estime que l'on a vendu un lot à un prix trop faible, il est possible de racheter son lot. Il existe aussi un système d'assurance (à la hausse et à la baisse).

Quand c'est possible, il peut être intéressant de vendre en plusieurs lots. Il n'est pas nécessaire d'avoir les normes SYNAGRA pour accéder au marché à terme.

Il est précisé que de nombreux agriculteurs ont des besoins en liquidité après la récolte pour payer les semences, engrais et produits phytosanitaires de l'année écoulée. Il est parfois difficile pour un agriculteur belge de réaliser plus d'un lot.

Analyse de la récolte 2014-2015 :

Les stocks mondiaux 2014 sont très élevés (23% de la consommation) : s'il n'y a pas de catastrophe climatique au niveau mondial, les prix ne devraient pas augmenter de manière importante.

La période de juin-juillet est la période la plus critique pour le blé.

VI. Avis sur les contraintes technico-économiques pour lesquelles le secteur souhaite prioritairement des réponses de la recherche et/ou de l'encadrement, sur base des résultats de l'enquête pour laquelle vous avez été sollicité

Une enquête a été réalisée auprès les producteurs via courriel, via le site Internet du Collège des Producteurs. Une relance téléphonique a été également été réalisée.

L'enquête a été clôturée le 18 mai et plus de 800 questionnaires toutes spéculations confondues ont été complétés. Pour le secteur Grandes Cultures, 136 producteurs ont répondu.

Cette enquête a été demandée par l'Administration et le Cabinet du ministre Collin afin de réaliser un plan stratégique de la recherche pour les 3 années à venir. L'enjeu est important. Cette enquête va servir de base pour voir si la recherche actuelle correspond bien aux attentes des producteurs.

L'Assemblée doit donc valider les résultats de cette enquête.

Voir l'analyse des résultats de la consultation sur la recherche et l'encadrement en annexe.

Les priorités identifiées par l'enquête pour le secteur Grandes Cultures pour ce qui est de la recherche et de l'encadrement sont :

- **La rentabilité et les coûts de production**

Le fait de placer la rentabilité en premier lieu des préoccupations est un cri d'alarme vis-à-vis des politiques. C'est le point névralgique aujourd'hui en agriculture.



Lors de certaines relances téléphoniques effectuées, il a été précisé que la thématique économique devait être plus transversale. Par exemple lors de l'étude d'une nouvelle machine ou d'un nouveau système phytotechnique, intégrer quand c'est possible l'économique et ainsi comparer les différentes situations et évaluer la plus-value. Les agriculteurs souhaitent connaître l'intérêt économique de telle action ou de telle recherche.

Des recherches sur des techniques moins gourmandes en intrants seraient intéressantes aussi.

Une idée d'étude serait de se servir des comptabilités analytiques agricoles et de comparer les pratiques des agriculteurs. Par exemple, une étude sur les CUMA serait intéressante (Parfois, en Belgique, on est suréquipé).

Avoir des articles comme dans la France Agricole, avec des points économiques sur ce qui est le plus intéressant. Avoir des solutions comparées, comme sur le choix de désherbant.

C'est important de ramener à une réalité économique, amener un regard financier pour ne pas se voir imposer des choses farfelues.

Par exemple, le PGDA, les données économiques n'ont pas été prises en compte dans la décision politique et cela a impliqué un coût, uniquement supporté par le monde agricole.

Une formation pour les agriculteurs sur les marchés à termes serait intéressante. Il faudrait qu'ils puissent disposer d'informations sur l'évolution des marchés.

- **La Génétique – sélection variétale – nouvelles espèces**

Les agriculteurs souhaitent un choix variétal large. Les agriculteurs sont surtout désireux d'avoir des variétés plus productives, plus résistantes à la verse et aux maladies notamment par rapport aux législations de plus en plus strictes concernant les produits phytosanitaires. Ils souhaitent des essais et des plates-formes sur le terrain. Dans l'enquête, certains agriculteurs pensent qu'il y a peu de plates-formes d'essais. Or, par exemple pour les essais variétaux, il y a 10 sites différents répartis sur l'ensemble de la Wallonie. Certains agriculteurs bio souhaitent des variétés anciennes, or des essais, comme ceux de Mr Luc Couvreur ont démontré les avantages des nouvelles variétés en terme de rendement et de résistance aux maladies. Il faut surtout mieux communiquer ce qui existe vis-à-vis des agriculteurs.

Un agriculteur explique qu'en bio, le principal problème est l'accès à des semences certifiées bio.

- **L'environnement**

Pour ce qui est de l'environnement, il n'apparaît qu'en 8e position dans les priorités. Même s'ils sont conscients des enjeux environnementaux, les producteurs trouvent certainement que la recherche est trop orientée sur l'environnement, les intrants. Les contraintes administratives qui en découlent sont lourdes.

- **Conclusions**

Les conclusions de l'enquête sont assez proches d'enquêtes qui se font ailleurs ou ce qu'il s'est fait par le passé.

Cependant, il est rappelé que cette enquête n'est pas une analyse scientifique des besoins de l'agriculture wallonne. Ce n'est qu'un avis ponctuel.

Il ne faut pas rester cloisonner au niveau de la Wallonie pour monter des projets qui soient porteurs.



Les agriculteurs pensent que l'innovation est primordiale. Ce n'est pas le rôle de l'agriculteur d'imaginer la recherche de demain, mais il peut y participer. Par exemple, les personnes qui travaillent pour les centres pilotes sont parfois mieux au courant des problèmes que rencontrent les agriculteurs actuellement.

La recherche et l'encadrement doivent être transversaux, il faut faire des liens entre les différentes thématiques. Comme par exemple l'aspect transformation et l'aspect logistique sont très liés. Les produits wallons passent à côté de certaines opportunités de transformation parce que la logistique, la façon dont on stocke ou que l'on collecte ne correspond pas aux attentes des industriels.

Il faut également qu'il y ait beaucoup plus de concertations entre centres pilotes et centres de recherches.

VII. Divers.

Il est décidé de tenir en même temps l'Assemblée sectorielle Grandes Cultures et Pommes de terre.

La prochaine réunion du Collège des producteurs se tiendra le 19 juin 2015.

VIII. Annexe 1 : Liste des participants

Producteurs	Non producteurs
<ul style="list-style-type: none"> - Robert MASSON - Jacques de MONTPELLIER - Frédéric VANDEPUTTE - Philippe VAN WONTERGHEM - Xavier LOSSEAU - Victor DEJARDIN - Didier LABYE - Tanguy VAN OLDENEEL - Yvan GREGOIRE - Henri LHOEST - Christophe DUMONT de CHASSART - Guibert DUMONT de CHASSART - Xavier BOURGEOIS - Bruno DEWULF - Michel VANDESOMPELE - Camille VOS - Odette DALEQ - Xavier MISSONI - Anne BEDORET - Pierre BEGUIN 	<ul style="list-style-type: none"> - Joseph FRANCOIS, Sillon Belge - Wannes DERMAUT, Limagrain - Christine CARTRYSSE-VERHAEGHE - Xavier BERTEL, CADCO - Benoît HEENS, CPL Végémar - Sébastien WEYKMANS, SCAM-SCAR - Jean-Pierre DESTAIN, SOCOPRO - Georges SINNAEVE, CRA-W - Aurélien LABE, ODA - Philippe NIHOUL, SPW - Annick DEUXDENIERS, ODA - Luc ROISIN, APAQ-W - Adeline SERCKX, FWA - Liliane DOYEN, SPW-DGARNE - Bernard BODSON, ULg – Gx Agro Bio Tech - Jean-Pierre GOFFART, CRA-W - Hélène LOUPPE, SOCOPRO